



DIRECTION

SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES
INSTANCES

Tél. : 03.64.46.16.61

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA SOMME

Réunion du 16 décembre 2021

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme régulièrement convoqué le jeudi 2 décembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 16 décembre 2021, à l'Ecole Départementale ou en visioconférence via la système LIFESIZE, sous la présidence de Monsieur Stéphane HAUSSOULIER, Président du Conseil d'Administration du S.D.I.S. Le quorum (9 membres) étant atteint, le C.A.S.D.I.S. peut délibérer valablement.

Monsieur Florian STRASER, Directeur de Cabinet de Madame la Préfète de la Somme, était présent.

1 - Membres avec voix délibérative

	Présent	Excusé	Excusé avec procuration
Représentants du Conseil Départemental			
Monsieur Stéphane HAUSSOULIER (T)	x		X
(S)			
Monsieur Pascal BOHIN (T)	x		
Mme Sabrina HOLLEVILLE-MILHAT (S)			
Monsieur Hubert DE JENLIS (T)	x		
Monsieur Arnaud BIHET (S)			
Monsieur Franck BEAUVARLET (T)		x	
Madame France FONGUEUSE (S)		x	
Madame Christelle HIVER (T)	x		
Monsieur Jannick LEFEUVRE (S)			
Madame Françoise MAILLE-BARBARE (T)	x		
Madame Guislaine SIRE (S)			
Monsieur Frédéric DEMULE (T)		x	
Madame Brigitte LHOMME (S)		x	
Monsieur Laurent BEUVAIN (T)	x		
Madame Nathalie TEMMERMANN (S)			
Monsieur Christophe BOULOGNE (T)	x		
Madame Valérie KUMM (S)			
Monsieur Wilfried LARCHER (T)	x		
Monsieur Angelo TONOLLI (S)			
Monsieur Jean-Jacques STOTER (T)		x	
Madame Zohra DARRAS (S)	x		
Représentants des Communes			
Monsieur Jean-Michel BOUCHY (T)	x		
Monsieur Albert NOBLESSE (S)			
Monsieur Thibaut DOMISSE (T)	x		
Monsieur Alain BAILLET (S)			
Représentants des E.P.C.I.			
Monsieur Alain GEST (T)	x		
Madame Brigitte FOURE (S)			
Monsieur Claude CLIQUET (T)		x	
Madame Bénédicte THIEBAUT (S)		x	
Monsieur Pascal DEMARTHE (T)		x	
Monsieur Régis PATTE (S)	x		
Monsieur José RIOJA (T)		x	
Monsieur Vincent JOLY (S)		x	

2 – Membres avec voix consultative

	Présent	Excusé
Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours		
Colonel Stéphane CONTAL	x	
Directeur Départemental Adjoint des Services d'Incendie et de Secours		
Médecin-Chef du Service Santé du SDIS		
Médecin Commandant François-Xavier CHAPON	x	
Président de l'Union Départementale		
Lt-Colonel Vincent JOURDAIN	x	
Représentants des Sapeurs-Pompiers		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Professionnels		
Lt Ludovic GOBLET (T)	x	
Lt-Colonel Lionel TABARY (S)		
Officiers de Sapeurs-Pompiers Volontaires		
Capitaine Jackie HOLLEVILLE (T)	x	
Capitaine Ludovic GOBLET (S)		
Sapeurs-Pompiers Professionnels non Officiers		
Adjudant Joachim BRUGE (T)	x	
Adjudant- chef Ludovic PECQUERY (S)		
Sapeurs-Pompiers Volontaires non Officiers		
Adjudant-chef Fabien COQUERET (T)	x	
Adjudant Maxime FRANCLIN (S)		x
Fonctionnaires territoriaux n'ayant pas la qualité de SPP		
Olivier DEVIN (T)		x
Olivier DELATTRE (S)		x
Comptable Public		
Madame Catherine GUILBERT		x

Monsieur le Président a introduit la séance en visioconférence puis a laissé la Présidence à Monsieur Pascal BOHIN en sa qualité de 1^{er} Vice-Président qui l'a remplacé dans la plénitude de ses fonctions. Monsieur le Président a, par ailleurs, donné procuration au 1^{er} Vice-Président pour le vote des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Mesdames Christelle HIVER et Françoise MAILLE-BARBARE ainsi que Messieurs Pascal BOHIN, Hubert DE JENLIS, Wilfried LARCHER, Christophe BOULOGNE, Thibaut DOMISSE et Alain GEST ont assisté à la séance du CASDIS en visioconférence via le système LIFEZISE.

L'Adjudant-chef Fabien COQUERET a également assisté à la séance en visioconférence.

La séance s'est clôturée à 11h45.

DELIBERATION N°2

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

DU GARAGE DEPARTEMENTAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales pris en ses articles L1424-1 et suivants et R1424-1 et suivants et notamment ses articles L3312-1 et L1424-27;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi NOTRe et notamment son article 107 ;

Vu la loi de programmation des finances publiques – Années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018.

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire ;

Vu la circulaire du 30 novembre 2015 - nouvelles dispositions prévues par la loi NOTRe relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°10 du C.A.S.D.I.S en date du 8 décembre 2017 actant la création d'un budget annexe pour le service unifié des ateliers automobiles du Département de la Somme et du SDIS 80 ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser, dans un délai de deux mois précédant le vote du Budget 2022, un débat d'orientations budgétaires ;

Considérant que ce débat constitue l'occasion de faire le point sur la situation financière de l'établissement et sur les perspectives de l'exercice à venir

Considérant l'exposé ci-dessous ;

Le débat d'orientations budgétaires 2022 s'inscrit dans un contexte financier difficile où le Garage Départemental devra faire face à une hausse de ses dépenses incompressibles comme celles relevant des hausses de prix, des nouveaux marchés et des mesures réglementaires.

Afin d'intégrer ce contexte et d'envisager l'équilibre du budget, il est prévu une augmentation des participations du Département et du SDIS.

C'est au vu de ces éléments que je vous propose de débattre des orientations budgétaires 2022, tant sur la partie fonctionnement (I) qu'en matière d'investissement (II).

Partie I. Les orientations en fonctionnement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des dépenses (A) et des recettes (B).

A. Les dépenses de fonctionnement attendues pour 2022 :

1. Les charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent le principal poste de dépenses du Garage Départemental avec 71 % des dépenses réelles de fonctionnement. Elles se composent des charges inhérentes à l'activité propre du Garage Départemental (carburant, pièces détachées, prestations extérieures, assurances, télépéages, etc.) et des frais généraux (fluides, maintenance, assurance du bâtiment, nettoyage des locaux, etc.). En 2021, elles constituaient un volume financier 4,192 million d'euros.

Pour 2022, une augmentation de 148 K€, soit + 3,5 %, de ces charges est projetée. Elle concerne essentiellement les pièces détachées, les assurances, les carburants et l'entretien des véhicules.

S'agissant des pièces détachées, cette augmentation se justifie par la hausse du coût des pièces (en tenant compte de l'évolution des modèles de véhicules) de 22,7 % depuis le 1^{er} semestre 2018 (source SRA – juillet 2021) et des remises plus faibles attendues dans le cadre des nouveaux marchés.

L'augmentation des cotisations d'assurance (+ 27,7%) est, quant à elle, liée à la hausse du nombre de véhicules (+ 120 depuis 2018, soit environ 36 000 € selon tarif actuel moyen) mais également à l'augmentation du prix des pièces et des prestations de remise en état de carrosserie (indice de sécurité et réparation automobile) et de la sinistralité.

Concernant les carburants et les produits dérivés (lubrifiants), la hausse provient de la reprise d'une activité normale post COVID, de l'augmentation des prix de carburants (+ 6,6 % en 3 mois et + 13,9 % en 1 an – source INSEE) et de la hausse des prix dans le cadre des nouveaux marchés, liée à l'absence de remises pour certains lots ou des taux de remise inférieurs à ceux qui s'appliquaient dans les précédents marchés.

Quant au coût des prestations extérieures, il devrait augmenter du fait de la hausse des tarifs des contrôles techniques dans le cadre des nouveaux marchés et du nombre de véhicules.

Le budget du Garage Départemental a été voté depuis 4 ans à crédits constants. Or, considérant les facteurs ci-dessus, adossés à l'augmentation des charges de personnel, le budget 2021 a pu bénéficier des excédents confortables du budget 2020 suite à la crise sanitaire (370 000 €). Cependant, à ce jour, les projections pour cette année ne permettent pas d'envisager une situation identique.

Enfin, la part des dépenses réelles de fonctionnement consacrés à l'entretien des véhicules en 2021 est en baisse d'environ 3 % au profit des charges de personnel.

2. Les charges de personnel

Les dépenses de personnel représentent le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement du Garage Départemental. En 2021, celles-ci s'élevaient à 1,720 millions d'euros.

L'effectif des personnels permanents était de 40 agents au 1^{er} janvier 2021 : 27 provenait du Département et 13 du SDIS. Cet effectif est constant au regard de l'année précédente. Néanmoins, une augmentation de ces charges est projetée à hauteur de 95 K€, soit + 5,5 %, afin de prendre en compte le Glissement Vieillesse Technicité, le remplacement d'un technicien par un commandant et l'impact des lignes directrices de gestion.

3. Les charges d'amortissement

Les prévisions actuelles concernant les dotations aux amortissements s'élèvent à 71 K€, soit une augmentation de 36 K€ par rapport à 2021, liée à la hausse des investissements mobiliers et immobiliers. Néanmoins, cette augmentation devrait être compensée par la hausse de la neutralisation des amortissements des bâtiments publics et de l'amortissement des subventions, estimée à 26 K€.

Au total, c'est une hausse de 279 K€ qui pourrait être proposée au titre du budget 2022.

B. Les recettes de fonctionnement pour 2022

Le budget de fonctionnement du Garage Départemental est financé principalement par les **contributions du Département et du SDIS** et, pour une faible part, par le FCTVA, les produits de vente de ferrailles, le remboursement des sinistres automobiles.

Une enveloppe de 10 K€ pourrait être proposée au titre des **autres recettes** au vu de la moyenne des produits encaissés sur les 3 dernières années. Cette somme n'était pas budgétée jusqu'à présent.

Malgré tout, compte-tenu de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, les participations des deux financeurs devraient augmenter de 243 K€, soit 164 K€ pour le Département et 79 K€ pour le SDIS. La

clé de répartition qui s'applique est celle arrêtée dans la convention initiale et son avenant n°1, à savoir 32,48% pour le SDIS et 67,52% pour le Département.

A noter que les prévisions actuelles n'évaluent aucun excédent de fonctionnement d'ici à la fin de l'année 2021 sur les crédits votés pouvant permettre de financer l'augmentation des dépenses. Néanmoins, au regard des reports 2020 non utilisés, il est envisageable de réaffecter environ 77 K€ sur l'exercice 2022.

Partie II. Les orientations en investissement

Le présent rapport dresse les tendances s'agissant des dépenses (A) et des recettes (B).

A. Axes prioritaires des dépenses d'investissement 2022

1. *L'immobilier*

L'atelier automobile d'Abbeville

Dans le cadre du service commun de gestion et d'entretien automobile, il a été convenu de réhabiliter le site d'Abbeville. Le coût du projet est évalué à 1,3 million d'euros. Sur cette hypothèse, le Département a inscrit les crédits à son budget.

Suite à un décalage dans la planification, la consultation des entreprises a eu lieu fin août 2021 et les travaux seront réalisés en 2022. Les prévisions de dépenses des travaux, pour 2022, s'élèvent à 1,321 million d'euros.

La clé de financement prévue au titre de la convention constitutive du Garage Départemental ayant été retenue, à savoir 46,9 % pour le SDIS et 53,1 % pour le Département, la participation du SDIS s'élèvera à 620 K€ pour 2022. Elle sera prévue sur son budget principal.

La maintenance bâtementaire

Pour mémoire, en 2021, 30 K€ ont été alloués pour les travaux de maintenance bâtementaire. Néanmoins, la sécurisation du site d'Abbeville a dépassé cette estimation de 15,5 K€ pour cet exercice et de 41 K€ en 2020 soit un total de dépenses de 56,5 K€ affectés sur l'exercice 2021. Ces crédits ont été financés au détriment de l'achat de matériels. Au regard des éléments à notre disposition, il n'est pas prévu d'autres travaux de cette importance en 2022. Le budget prévisionnel pourrait donc prévoir la même somme pour le reversement au Département des travaux.

Cependant, au regard de l'état du bâtiment de Glisy, des travaux de réfection de la toiture sont à prévoir sur les prochains exercices.

2. *Les matériels*

Considérant le retard pris par les travaux du site d'Abbeville et le financement de la sécurisation du même site en 2020 et 2021, des achats programmés seront reportés en 2022 et 2023. Ainsi, des investissements sont à prévoir en 2022, notamment la poursuite de la mise à niveau de l'outillage, le remplacement et la mise à niveau de matériel d'atelier tel qu'une machine à pneu, la prise en charge des travaux sur cuves de carburant, l'équipement mobilier de l'atelier d'Abbeville, la mise à niveau de l'équipement mobilier de l'atelier de Glisy et la maintenance d'engins de travaux publics. Au total, ce sont 161 K€ qui pourraient être proposés.

Au total c'est une hausse de 6 K€ proposée pour 2022. Néanmoins, il faut signaler qu'une réflexion est en cours sur l'affectation budgétaire (Budget principal du SDIS, annexe du Garage ou budget départemental) de certaines dépenses de maintenance, d'aménagement ou d'acquisition de biens mobiliers.

B. Modalités de financement

En dehors du FCTVA et des amortissements de biens, les seules recettes d'investissement sont les subventions du **Département et du SDIS**. En effet, aucun excédent d'investissement n'est prévu d'ici à la fin de l'année 2021.

Au vu de la projection des dépenses d'investissement 2021, ce sont 40 K€ qui pourraient être envisagés au titre du FCTVA et 11 K€ au titre des amortissements.

Pour équilibrer le budget, les subventions d'investissement devront s'élever à 140 K€ soit une baisse par rapport à 2021.

Après lecture faite du rapport par le Président de séance, le Conseil d'Administration

DECIDE

Article 1er :

De prendre acte que le débat sur les orientations budgétaires sur l'exercice 2022 a eu lieu.

Article 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Article 3 :

Le Président du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Somme et Madame la Payeure Départementale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le Président,



Stéphane HAUSSOULIER

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents : 4

Nombre de membres en visioconférence : 9

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES : Pour 0

Contre 0

Abstentions 0



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : SDIS80

Utilisateur : Lasalle Caroline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	CA_16_12_21_D2
Date de la décision :	2021-12-16 00:00:00+01
Objet :	Débat d'orientations budgétaires 2022 du Garage Départemental
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.1 - débat d'orientation budgétaire
Identifiant unique :	080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D2-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D2-DE-1-1_0.xml	text/xml	937
Nom original :		
D2 - DOB 2022 Garage Départemental.pdf	application/pdf	472910
Nom métier :		
99_DE-080-288000011-20211216-CA_16_12_21_D2-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	472910

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	10 février 2022 à 17h06min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	10 février 2022 à 17h06min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	10 février 2022 à 17h06min37s	Transmis au MI
Acquittement reçu	10 février 2022 à 17h06min50s	Reçu par le MI le 2022-02-10